

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président
Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :
 FT/GS/VM-02d

Objet de la délibération :

Election de deux élus représentant le SCOT SUD GARD au sein des instances du CEPRI

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI,
Vice-président(es) présent(e)s

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAIONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur, Frédéric TOUZELLIER, Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral n°2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud Gard, modifié par l'arrêté n°2013-045-0007 en date du 14 février 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu les statuts du CEPRI ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2010-06-29-07 en date du 29 juin 2010 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard au Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondations (CEPRI) ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Considérant le fonctionnement du CEPRI et la nécessité d'élire **un délégué titulaire et un délégué suppléant** représentant le syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard aux assemblées générales à la suite du renouvellement des représentants ;

Considérant ainsi les candidatures de :

Monsieur Benjamin BRUNEL	En tant que délégué titulaire
Madame Cécile MARQUIER	En tant que déléguée suppléante

Il est procédé à l'élection :

(Membres afférents : 88 Membres en exercice : 88)

Exprimés : **66** (*dont 9 pouvoirs*)

Pour : 66

Contre : 0

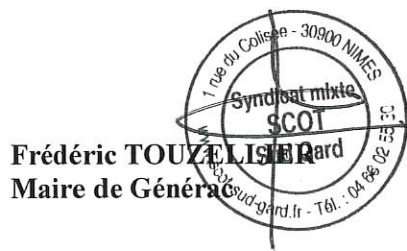
Abstention : 0

Par conséquent, a été élu en séance,

Monsieur Benjamin BRUNEL à l'unanimité, en tant que délégué titulaire pour représenter le SCoT Sud Gard au CEPRI,

et **Madame Cécile MARQUIER** à l'unanimité, en tant que déléguée suppléante pour représenter le SCoT Sud Gard au CEPRI,

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**



Le Secrétaire de séance

